



C'EST LA RENTRÉE !



NOUVELLE RENTRÉE À L'ÉCOLE DES PARTAGES

Ce lundi 2 septembre, ce sont près de 80 élèves qui ont rejoint les bancs de l'école de la commune.

C'était également une nouvelle rentrée pour certaines adultes : Martine Trembley, habitante de Parves-et-Nattages qui assurera les cours de Grande Section et CP, Laura Renaud qui enseignera aux élèves de CE1 et CE2. Elles rejoignent Jérôme Chaumarat, toujours avec les Petite et Moyenne Sections ainsi que François Michel, enseignant des CM1 et CM2 mais également directeur.

L'équipe d'animation voit l'arrivée de Mélanie Goy et de Christelle Lourençon (qui est également AESH - accompagnante d'élèves en situation de



Martine Trembley et Laura Renaud

handicap- sur le temps scolaire). Elles rejoignent Nathalie Perrin pour l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires (garderie et cantine).

L'équipe technique est toujours présente avec Marie-Claire Baudry et Annie Buschini (ainsi que les interventions de Gilles et Benjamin Burnolles).

Nous souhaitons une excellente rentrée à toutes et tous ainsi qu'une année scolaire pleine de joie, de bien être et de projets (avec l'aide de l'association du Sou des écoles, partenaire incontournable des activités et animations extérieures).



Mélanie Goy et Christelle Lourençon



LE DOSSIER DU MOIS

L'ENTRETIEN DES FOSSÉS OU DES BIEFS

Propriétaires riverains de fossés ou de biefs, vous devez les entretenir !

Peut-être ne le savez-vous pas, mais – en vertu de l'article L 215-14 du code de l'Environnement – l'entretien des cours d'eau, même non permanents, et de leurs fossés sont à la charge des riverains qui le bordent.

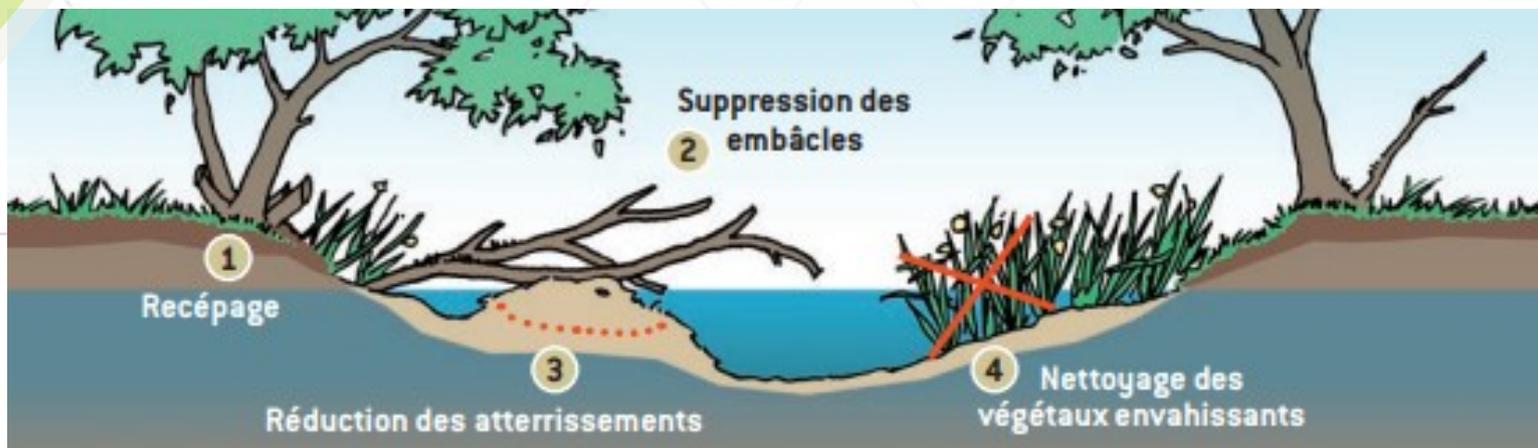
Il faut donc veiller à :

- enlever tout embâcles qui gênent l'écoulement de l'eau. Les embâcles peuvent être naturels (branches, débris végétaux, développement de la végétation...) ou non naturels (déchets ou autres).

Les embâcles qui ne gênent pas l'écoulement de l'eau peuvent être laissés car ils jouent un rôle pour les milieux aquatiques et les espèces qui y vivent.

- Élaguer les branches basses des arbres et arbustes qui se développent en bord de cours d'eau afin qu'elles n'obstruent pas l'écoulement. Cette action favorise également l'apport de la lumière au niveau du cours d'eau.
- Si vous pratiquer le recépage (coupe à ras de la terre pour favoriser le développement de nouvelles pousses), sélectionnez vos coupes en préservant les arbres et arbustes qui poussent en bordure du cours d'eau, les arbres remarquables et arbres morts (sauf s'ils représentent un risque).
- Planter des arbres ou arbustes s'il n'y en a pas / plus en bordure de cours d'eau afin de stabiliser les berges.

N'utilisez pas de désherbant chimique et ne dessoucher qu'en cas de menace immédiate.



N'OUBLIEZ PAS, LE REPAS PARTAGÉ, C'EST VENDREDI 13 SEPTEMBRE

Pour célébrer le refus préfectoral sur le projet d'ouverture d'une carrière sur le site du Rocheret, la Mairie de Parves et Nattages et Nature en partage 01 vous invitent le **Vendredi 13 septembre à partir de 19 heures** à la Salle des Fêtes autour d'un **repas partagé** (chacun apporte un plat, quelque chose).

La Mairie et Nature en partage s'occupent des boissons. Ambiance musicale et bonne humeur au programme, venez nombreux !



Parves-et-Nattages

Nature en Partage

Panneau Pocket 100% en France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

Mairie de Parves-et-Nattages

67 route de Sorbier
01300 Parves-et-Nattages

Horaires d'ouverture au public :

- le lundi de 14h à 17h
- le mardi de 14h à 18h
- le jeudi de 14h à 16h30
- le vendredi de 14h à 18h

04.79.81.27.54

mairie@parvesetnattages.fr

Merci de privilégier la version numérique pour tous vos documents d'urbanisme

Pour recevoir ou consulter les nouvelles de la commune en temps réel, pensez à Panneaupocket sur smartphone (voir ci-contre) ou sur ordinateur en suivant le lien :

<https://app.panneaupocket.com/ville/2135285813-parves-et-nattages-01300>

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

Samu	Police Secours	Pompiers	Urgence sms
15	17	18	114

La commune dispose de deux défibrillateurs automatisés externes en accès libre en cas de besoin :

- ⇒ Un à l'école
- ⇒ et l'autre sur le mur de la bibliothèque municipale (ancienne mairie).



ACTUALITES DE PARVES-ET-NATTAGES

n° 83
Septembre
2024